RÈGLEMENTS DU CONCOURS

- 1. Le concours se déroulera du 23 novembre au 19 décembre 2022 chez les marchands participants à la promotion et sur notre site web.
- 2. Chaque marchand participant établira lui-même les règles quant à la remise des coupons de participation.
- 3. Le tirage des finalistes se fera au hasard le 20 décembre chez chacun des marchands participants. Il y aura un finaliste par marchand.
- 4. Le grand tirage se fera au hasard parmi tous les finalistes le 20 décembre à 15 h dans les bureaux du journal Le Manic.
- 5. Il y aura trois gagnants établis parmi les finalistes des marchands et trois gagnants parmi les participants sur notre site web. Pour les finalistes en magasin et web : deux certificats-cadeaux de 250 \$ et quatre certificats-cadeaux de 125 \$.
- 6. Les gagnants seront joints par téléphone et seront dévoilés dans une parution papier dans le journal Le Manic.
- 7. Les gagnants devront réclamer leur prix au plus tard 30 jours après le tirage au journal Le Manic.
- 8. Chaque gagnant doit consentir à ce que son nom et/ou sa photo, notamment sa photo et/ou et sa voix soient utilisés à des fins publicitaires relatives à ce concours, et ce, sans rémunération.
- 9. Les employés du groupe de presse Les Éditions Nordiques 2007 Inc. ainsi que leur conjoint(e) ne peuvent participer au concours.
- 10. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.